

1 Histoire

Décryptage
Intégration
Mise en œuvre
Evaluation

Depuis sa création par arrêté ministériel du 22 janvier 1964 du ministère de la Santé, le CREAI est un organisme privé à but non lucratif (association loi 1901) engagé dans le décryptage, l'intégration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et sociales en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, le CREAI est un instrument de l'action publique légitimé par l'instruction ministérielle de 1964 et inscrit dans la CASF. Ce certificat de naissance ne définit pas pour autant sa nature protéiforme. Pour cette raison, notre Association a souhaité utiliser ce projet stratégique comme méthode d'éclairage et de lisibilité de cette structure.

La volonté des administrateurs et des professionnels n'est pas seulement celle d'inscrire des orientations sur nos actions dans le mouvement que nous vivons mais de comprendre comment ce mouvement qui est celui de ce qui nous entoure modifie l'action du CREAI.

Il s'agit ici d'inscrire le CREAI comme une institution carrefour, facilitatrice et médiatrice, d'intérêt générale de l'action sociale.



22 janvier
1964

Arrêté du Ministère de la Santé

13 janvier
1984

Note de service interministérielle

24 avril
2015

Instruction DGGS

2017

La fédération ANCREAI

Cet arrêté institue dans chaque région de France, un Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI)

Les CREAI ont pour mission principale d'être un lieu de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter des lieux de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs, ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services

L'instruction du 24 avril 2015 présente en annexe 1 le cahier des charges des CREAI.

Initialement association nationale, les CREAI ont décidé d'être réunis en 2017 en Fédération, en se dotant d'une nouvelle charte.

2023-2027

2 Convictions



Ces convictions ne sont pas seulement un manifeste mais façonnent la manière dont nous concevons nos services et produits.

L'INCONDITIONNALITÉ DES DROITS

Le CREAI a pour vocation de promouvoir et s'inscrire dans toute action visant à ce que la personne/le citoyen puisse avoir « une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes » (Paul Ricoeur). L'éducation, l'apprentissage, l'accueil, le travail, la santé et leurs interactions font l'être citoyen. En revanche, ces composantes ne devraient pas être abordées par le prisme de l'inégalité et donc atteignable par compensation mais comme fait existentiel indiscutable. Ses conditions de réussite sont l'objet de politiques publiques.

LA FORCE DES COLLECTIFS

Le CREAI est un espace facilitateur. Il est un espace/lieu régional de dialogue, de besoins sociaux et médico-sociaux et de leur évolution. Un espace qui appartient à tous. Il permet aux personnes concernées, aux professionnels, aux planificateurs/opérateurs publics, aux associations et aux professionnels d'avoir un lieu où se retrouver pour se connaître, reconnaître et dialoguer sur des objets communs. De cette interaction et confrontation des idées, la synthèse et la co-élaboration de projets sont au cœur de notre action. Le collectif est carrefour et interaction. Ce dialogue doit permettre de bâtir les conditions nécessaires, les ententes et attentes partagées entre les parties prenantes dans le déploiement opérationnel des politiques publiques.

LE POUVOIR D'AGIR POUR ET SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES



Le CREAI est chose publique. Il ne s'agit pas de croire dans le bien ou mal fondé d'une politique, mais de croire que cette mission soit celle de l'état. Dans sa dimension descendante, il est situé en un lieu de «transmission/interprétation» (un traducteur) des politiques publiques concernant le secteur ; dans sa dimension ascendante, il est un lieu où se répercutent les attentes et contraintes, les propositions, les initiatives, et situations locales des acteurs (établissements, services, professionnels, associations et autres structures gestionnaires).

UNE PERMANENTE ADAPTATION HUMAIN-ENVIRONNEMENT

Le CREAI est porteur de sens et des valeurs. Le CREAI est en mouvement en s'appuyant sur les interactions des collectifs avec l'environnement. Nous concevons ces transformations non tant comme organisationnelles, mais plutôt comme le résultat d'un changement dans la relation à autrui et d'un projet de société. Les accompagnements que nous proposons s'inventent à chaque fois puisque cette relation à autrui, que ce soit entre personnes en situation de vulnérabilité et professionnels, ou entre les personnes et les institutions se modifie et est modifiée elle-même dans ce mouvement. Il doit donc implémenter et accompagner tout changement progressif.

Pourquoi ?



Stratégie et actions

UNE INSTITUTION ENGAGÉE EN FAVEUR DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ



« INFLUENCEUSE » DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONCERT-ACTION
> dès la participation à la décision publique

Lieu de rencontres, d'échanges, de réflexions et de co-construction, le CREAI constitue un véritable lieu tiers à l'interface des pouvoirs publics, des différents acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, et des personnes accompagnées. Il est au carrefour des transformations qui en découlent.

20 20 20 20 20
23 24 25 26 27

Développer la fonction Observatoire

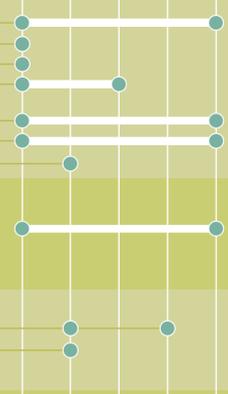
- Repérer et décrypter la nature des sources de données
- Rationaliser les sources de données disponibles au niveau régional sur les personnes en situation de handicap
- Handata : explorer de nouvelles thématiques (Sport, santé, aidants, vie affective et parentalité, ...), intégrer de nouveaux indicateurs, produire des publications ou infographies thématiques chaque année
- Installer et faire vivre les sous-observatoires de PLATOSS (ABS, QPV et autres sous-observatoires)
- Installer et faire vivre un sous-observatoire "protection de l'enfance" au sein de PLATOSS
- Co-animer avec la DREETS des événements autour de l'observation sociale en Bretagne

Diffuser les innovations sociales (pratiques, outils, organisation, métiers, stratégie, culture) à l'œuvre en faveur des publics en situation de vulnérabilité

- Organiser des événements (journées d'étude ou rendez-vous régionaux/départementaux) valorisant des pratiques inspirantes en termes de solidarité, de soutien à la citoyenneté, d'inclusion
- Communiquer sur ces initiatives (site CREAI, réseaux sociaux, publications, actes de journées, ...)

Mesurer les impacts de la transformation de l'offre

- Proposer une étude d'impact dans le cadre d'appel à projet ouvert (FIRAH, ...)
- Proposer à l'ARS l'inscription dans le CPOM d'études de mesures d'impact (PCPE ? C 360 ? Équipe mobile ? Fonctionnement en dispositif ? Fonction appui-résource au droit commun ? ...)



POUR HYBRIDER LES SAVOIRS DANS L'ACTION SOCIALE

TRADU-ACTION
> Dès l'intervention pratique à la recherche et vice-versa

Avons-nous atteint les limites d'améliorer la capacité de réponse des services sociaux aux demandes sociales ? Que ce soit dans l'espace académique, des politiques, des organisations le système semble avoir soit d'accroître l'impact de la voix des citoyens, soit sur les approches, l'organisation des services sociaux et les prestations proposées. Le CREAI en réponse à cet enjeu souhaite se saisir du défi de l'hybridation « L'hybridation, ce n'est ni la fusion, ni la juxtaposition, ni l'assimilation ou l'annihilation de l'autre, mais la métamorphose de chacun. Elle n'est possible que si chacun accepte de sortir de son identité pour faire un pas vers l'autre. L'hybridation sociale, économique, professionnelle, territoriale, générationnelle constitue le grand enjeu politique des années à venir pour détruire les fractures actuelles et elle est une chance pour l'être humain, parce qu'elle constitue une pulsion de vie ! »

20 20 20 20 20
23 24 25 26 27

Implémenter l'intervention pratique dans la recherche et vice versa : rendre effective et opérationnelle la complémentarité de ces deux écosystèmes

Développer des formations croisant les expertises (expertise d'usage/expertise clinique/expertise des organisations à titre d'exemple les Communautés des Pratiques ou autre espace générant de la connaissance en dehors d'un parcours de formation classique).

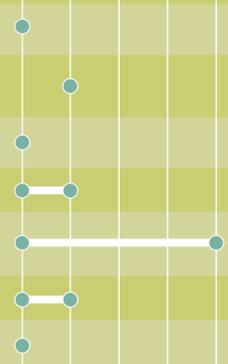
Poursuivre la veille et développer la coopération avec des ressources spécialisées (RIPPH, Initiatives AIDES, COWORK'HIT, CRDI, CRA, CARESP, ISEOR ...) afin de nourrir nos expertises et diffuser ces connaissances

Intégrer et expérimenter des modèles d'ingénierie d'intervention mixte : codéveloppement professionnel et managérial, management socio-économique, facilitation graphique

Développer des recherches-actions en s'appuyant sur la participation de l'ensemble de parties prenantes : personne concernée, décideur public, chercheurs, professionnels (spécialisés et du droit commun), ... via des réponses à des appels à projets

Renforcer les liens avec le monde de la recherche en termes d'accueil de stagiaires, de collaborations sur les études/recherches actions/ appels à projets

S'impliquer dans des communautés mixtes de recherche (Ex : Santé mentale et handicap psychique, TISSAGE, Tiers-secteur de la recherche...)



POUR SECONDER L'INNOVATION SOCIALE

TRAIT D'UNION entre les écosystèmes
> Dès l'idée à sa modélisation

L'action sociale doit se renouveler ! Le CREAI souhaite jouer un rôle dans ce renouvellement. Il faut repérer, capter, identifier ce qui se passe par ci et pas là et observer, décrire et analyser les pratiques. Partout la créativité peut voir le jour et il n'est pas question d'un bon ou mauvais modèle, juste d'une expérience qui peut être inspirant et nous amener ailleurs.

Le CREAI soutient l'innovation sociale avec un rôle d'appui-conseil aux porteurs de projet : émergence de l'idée, traduction dans une architecture projet, ...

20 20 20 20 20
23 24 25 26 27

Développer des partenariats avec les incubateurs et pépinières de Bretagne

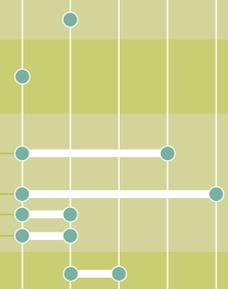
Formaliser l'offre de service d'appui / d'accompagnement aux porteurs de projet (idéation, étude d'opportunité, expérimentation, déploiement, évaluation) à destination des personnes concernées, du droit commun et des organismes gestionnaires

Adapter les environnements sociétaux, organisationnels et managériaux du travail social

- Soutenir les cadres dans leur fonction : Implémenter le management socio-économique dans le secteur social-médicosocial
- Poursuivre les démarches d'accompagnement à la mise en place de la RSE / QVCT
- Structurer l'offre de service Évaluation / Qualité
- Amplifier les démarches d'accompagnement à l'innovation sociale et à la transformation de l'offre

Elaborer, expérimenter une méthodologie de diagnostics locaux inclusifs

Essaimer cette méthodologie



PAR UN MODÈLE ASSOCIATIF, SOCIAL, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

> Association 1901 d'intérêt général "du soutien à l'engagement"

Le CREAI s'appuie sur un modèle économique hybride, qui se fait écho de son rôle de carrefour. Son indépendance de lieu tiers lui confère une agilité et une capacité d'adaptation au plus près des besoins des pouvoirs publics, des acteurs et des personnes concernées.

Nos prestations de service, telles que la formation, les appuis techniques, les études et journées d'études ou des projets spécifiques favorisent la diversification des sources de financement et représentent 70% du modèle économique.

Les adhérents apportent leur contribution solidaire au CREAI. Cette action leur donnant accès à des tarifs préférentiels sur les prestations du CREAI, ainsi qu'à des services complémentaires (diffusion d'offres d'emploi, communication événementielle...).

Une instruction ministérielle annuelle fixe le financement (DGCS et CNSA) du CREAI, versé par l'ARS et la DREETS dans le cadre d'une convention tripartite, pour son fonctionnement, ainsi qu'en direction d'actions ciblées conjointement (études, formations, animations). Les services de l'état (DREETS, etc, ...), l'ARS, les collectivités territoriales, les Conseils Départementaux, peuvent mobiliser le CREAI au-delà de l'instruction ministérielle, selon les chantiers prioritaires en Bretagne.

20 20 20 20 20
23 24 25 26 27

Ancrer notre qualité d'organisme de formation

- Démarche prospective sur les besoins de formation afin d'ajuster le catalogue de formation et la programmation de journées d'étude
- Adapter nos modalités pédagogiques pour favoriser l'ancrage de pratiques :
 - Formaliser et mettre en œuvre une offre de formation en situation de travail (AFEST)
 - Co-développement...

Communiquer sur l'offre de services en direction des collectivités locales/territoriales et acteurs du droit commun par le biais des RDV territoriaux (ex « petits déjeuners CREAI ») pour présenter nos actions

Faire évoluer la gouvernance du CREAI en tenant de la place des parties prenantes dans les prises de décision (échelle de la participation)

- Ouvrir les instances du CREAI au droit commun (CAF, bailleurs, enseignement, emploi, vie sociale...) et aux collectivités
- Ouvrir les instances du CREAI aux personnes concernées dont intégrer les personnes concernées dans nos Copre de journées

Améliorer la communication interne et externe

Volet économique

- Poursuivre la transparence (grille tarifaire)
- Poursuivre la démarche RGPD
- Renforcer la pratique interne RETEX

Volet Social : poursuivre démarche QVCT en interne

Volet Territorial

- Développement de partenariats locaux (URIOPSS, CRESS, ASKORIA, ...)
- Accueil de stagiaires et d'alternants

Volet environnemental à développer

- Mobilité douce (ex : accès/billetterie via les transports en commun de nos lieux des journées d'étude)
- Télétravail
- Visioconférence
- Politique d'achat

